

CONDITIONS GENERALES 2010

- 1) **Accueil :** Il se fera à l'emplacement n°1 (accueil CL&T) au camping Les Dunes à Torreilles-Plage Voie de Barcelone.
- 2) **Les participants au séjour :** 6 personnes maxi (adultes ou enfants). Leurs nom et date de naissance devront être précisés.
- ❖ Si la location est acceptée, elle le sera pour les personnes inscrites et en aucun cas remplacées par des tiers sauf changement signalé.
 - ❖ Le non respect de cette clause entraînera l'annulation du contrat et la perte de l'acompte versé lors de la réservation.
 - ❖ Nous ne pouvons pas accepter les réservations faites par des mineurs.
 - ❖ Une assurance responsabilité civile est obligatoire et une attestation nous sera remise à votre arrivée. cette attestation dite « villégiature », vous sera délivrée gratuitement par votre assureur.
 - ❖ La location est personnelle, elle ne peut être cédée ou sous louée à un tiers.
 - ❖ Si plusieurs familles doivent se succéder il est indispensable de faire une demande de location pour chaque famille.
 - ❖ Nous ne pourrions être en aucun cas responsables des pertes ou des vols d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant leur séjour.
- 3) **Les véhicules et animaux :**
- ❖ Un véhicule pourra être garé gratuitement sur l'emplacement.
 - ❖ Un second pourra l'être si l'emplacement le permet et moyennant un supplément (voir ci-dessous en D).
 - ❖ Les animaux sont acceptés, mais CL&T ou le camping se réserve le droit de rompre la réservation si le nombre ou l'espèce des animaux lui semble contraire à la vie en bon voisinage dans le camping.
 - ❖ Les chiens de **catégorie 1 et 2**, **ne sont pas admis**.
- 4) **La location**
- ❖ **Arrivée :** préciser exactement la date de votre arrivée, le samedi ou le dimanche, après 16 heures
 - ❖ **Départ :** préciser exactement la date de votre départ. le mobile home devra être libéré, à partir de 8 et à 11 heures au plus tard. 48 heures avant, vous devrez nous avertir de votre heure de départ pour la valider dans un planning.
 - ❖ **Consommables** Le prix de cette location comprend leur fourniture (eau, électricité, gaz).
 - ❖ **Caution :** 300 euros par hébergement sera payable à votre arrivée par chèque bancaire, carte bancaire ou à défaut en espèces. Elle vous sera rendue après avoir fait l'état des lieux lors de votre départ. En cas de détériorations, d'objets manquants, ou le ménage pas ou mal fait, elle pourra être retenue en attendant que tout soit remis en ordre.
- 5) **Le calcul de votre séjour :**
- ❖ **F: montant du séjour :** c'est la résultante du modèle choisi, du nombre de semaines, par le prix de ce mobile-home
 - ❖ **A: taxe de séjour,** de 0.40 € par personne de plus de 13 ans et par jour, du 15 juin au 15 septembre.
 - ❖ **D : 2ème véhicule :** 5€ par jour, en juillet et août
 - ❖ **C: animaux :** 4 € par jour et par animal du 15 mars au 15 octobre
 - ❖ **E: garantie annulation,** 13 € par semaine ou 2 € par nuit par hébergement, il est recommandé de souscrire une assurance annulation. Son montant est payable intégralement à la réservation et est ajouté à votre acompte, et concerne les personnes inscrites au séjour. Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 3 jours après l'événement entraînant l'annulation, la liste complète des motifs couverts par la présente garantie est précisée ci dessous.
1. Maladie, accident ou décès atteignant un membre de la famille
 2. Dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant votre présence,
 3. Complications de grossesse avant le 7^{ème} mois,
 4. Licenciement économique,
 5. Obtention d'un contrat à durée indéterminée,
 6. Accident ou vol de votre véhicule survenant sur le trajet,
- Les conditions complètes concernant l'étendue, les modalités et limites de ces garanties sont disponibles auprès de l'assureur sur simple demande : SART ASSURANCES - 05 56 54 32 17 e-mail : annulresa@sart-assurance.com
- Si vous n'avez pas souscrit l'assurance annulation, en cas d'annulation, aucun acompte ne sera remboursé.
- ❖ **B: frais de dossiers 25 €** Ils sont à régler avec l'acompte et gratuits en cas de règlement par chèques vacances
- 6) **Le règlement de votre location :**
- ❖ **H: Acompte :** valide la réservation, il représente 25 % de la location, auxquels sont ajoutés les frais de l'assurance annulation et les frais de dossier.
 - ❖ **I: Règlement 2 mois avant le séjour :** ce versement est de 50 % de la location et doit être effectué 2 mois avant votre arrivée. Si vous réservez à moins de 2 mois il sera de 75%.
 - ❖ **J: Solde à la remise des clefs :** ce versement est de 25 % de la location, auxquels seront ajoutés les sommes correspondantes à la taxe de séjour, le 2^{ème} véhicule et les animaux.
- 7) **Le règlement intérieur**
- ❖ Le locataire s'engage à lire le règlement intérieur du camping ainsi que les notes de services, placées à l'accueil du camping ou dans le mobile-home et d'en respecter toutes les modalités
 - ❖ Le port du bracelet gratuit est obligatoire pour tous les participants au séjour sauf pour les enfants de moins de 6 ans.
 - ❖ Tout manquement de l'une des obligations du règlement intérieur, tout trouble relatif à la sécurité, l'hygiène, le désordre, ou le bruit manifeste causé par lui ou des personnes l'accompagnant (**particulièrement entre minuit et 6 heures du matin**), pourrait entraîner la résiliation de plein droit du contrat, sans que le locataire ne puisse demander ni remboursement, ni dommages et intérêts à CL&T et au camping Les Dunes.
 - ❖ La sécurité des enfants dans l'enceinte du camping incombe à leurs parents ou responsables légaux, notamment aux abords des complexes aquatiques et des aires de loisirs.
 - ❖ Seuls les barbecues à gaz sont tolérés, **les barbecues au bois, électriques ou à charbon sont strictement interdits**

Divers : En cas de difficultés survenant à l'exécution des présentes ou par suite de leur résiliation pour quelque cause que ce soit et si aucune solution amiable n'est trouvée, le Tribunal de Commerce de Perpignan sera seul compétent.